

**Formation des candidat-e-s à une fonction d'inspecteur-trice**

*Information n°8 – 24 décembre 2009-- Nouvelles formations et confirmation de votre demande en vue de nouvelles formations*

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que de nouvelles formations seront mises en place dès que nous aurons la confirmation de l'organisation des premières épreuves relatives aux brevets. Celles-ci devraient pouvoir avoir lieu au début de l'année 2010.

Nous souhaitons pouvoir offrir des formations pour l'ensemble des personnes qui ont introduit leur demande de participation en octobre 2008 et qui n'ont pas encore eu l'occasion de suivre ces formations.

Je vous enverrai prochainement un courrier vous demandant de confirmer ou non votre souhait de suivre les trois (ou deux si vous avez eu une dispense) axes de la formation préparant aux épreuves du brevet d'inspecteur-trice. Nous devons en effet évaluer rapidement le besoin de formation afin de pouvoir affiner la demande auprès des organismes de formation.

Nous tenons à vous informer que seules les personnes dont la demande de participation a été validée par l'AGPE pourront s'inscrire aux formations. En accord avec le Cabinet de Madame la Ministre Marie-Dominique Simonet, il a été décidé de ne pas ouvrir l'accès à de nouvelles demandes de participation tant que l'ensemble des premières demandes n'ont pu être satisfaites.

Mes collaborateurs et moi-même nous tenons à votre disposition pour répondre à vos interrogations et vous prions de croire à nos sentiments dévoués.



**Anne HICTER**  
**Fonctionnaire dirigeante.**

*Information complémentaire :*

*De nouvelles demandes de participation devraient pouvoir être introduites en début d'année scolaire 2010/2011.*